

Recommandations de politique de la 5^{ème} réunion du Groupe de Travail sur le Commerce

Le Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce a organisé avec succès sa 5^{ème} réunion, le 26 mars 2015, à Ankara sous le thème de « *la Promotion du Rôle des Eximbanks/des Agences de Crédit à l'Exportation (ACE) dans les Etats Membres de l'OCI* ». Lors de la réunion, les participants ont discuté certaines questions de politique cruciales qui ont également figuré dans l'étude analytique soumise à la réunion du groupe de travail, les questions de politique et les questions de politique envoyées aux Etats Membres par le Bureau de Coordination du COMCEC. Après l'examen de ces questions et après avoir souligné l'importance des Agences de Crédit à l'Exportation (ACE) pour les exportations des Etats membres, le Groupe de Travail a suggéré les recommandations de politique ci-dessous.

Les Etats Membres du Groupe de Travail sur le Commerce sont priés de communiquer leurs commentaires, leurs observations et leurs critiques sur ce document au Bureau de Coordination du COMCEC le 7 mai 2015 au plus tard. Tout commentaire reçu après cette date ne sera pas inséré dans le document. Après avoir intégré les contributions des Etats Membres, ce document sera soumis à la 31^{ème} Réunion du Comité de Suivi du COMCEC, qui se tiendra les 13-14 mai 2015, comme résultat de la 5^{ème} Réunion du Groupe de Travail sur le Commerce pour que d'autres mesures soient prises.

Recommandations:

- **Les Etats Membres sont encouragés à examiner et à évaluer les besoins de financement de leurs exportateurs**

Les exportateurs ont besoin d'une variété de financement et de produits de gestion des risques à de différents stades du cycle de l'exportation. Certains de ces besoins sont couverts par leur relation bancaire quotidienne tandis que d'autres représentent des risques et des exigences au-delà des services qu'une banque commerciale devrait normalement être capable à offrir, comme la fourniture d'une garantie contre le risque lié à l'acheteur étranger. Comprendre et évaluer les besoins des exportateurs est une mesure de politique importante qui doit être prise par les gouvernements.

- **Les Etats Membres sont invités à renforcer la coopération transactionnelle entre leurs ACE**

En raison de la nature du commerce international, les ACE sont naturellement poussées à collaborer entre eux. Dans le cas où la production peut avoir lieu dans un pays et l'approvisionnement en moyens de production peut provenir de nombreux pays, cela peut signifier que les exportateurs ou les entrepreneurs doivent négocier le financement avec une gamme d'ACE pour rassembler un fonds provenant de multiples sources. Au cours

des dernières années, certaines ACE des pays avancés ont rencontré cette difficulté et ont signé une série d'accords de coopération / réassurance entre eux.

La tendance à ce type de coopération est en augmentation puisque des chaînes de valeur mondiales prolifèrent. Ces modèles de coopération pourraient servir d'exemples inspirants pour les Etats Membres de l'OCI. Cependant, il ya eu un certain nombre d'exemples de ces dispositions prises par les ACE de l'OCI avec la SIAICE mais pas entre les ACE nationales de l'OCI.

- **Les Etats Membres sont encouragés à examiner la solidité de leurs ACE dans le but d'améliorer la performance globale de l'ACE**

Une ACE efficace est durable sur les plans opérationnel et financier. Son expertise est bien reconnue et recherchée, son portefeuille est géré d'une manière active et ses processus internes ne sont pas bureaucratiques. En outre, une ACE efficace met en équilibre une gamme de besoins et d'intérêts des parties prenantes, y compris le gouvernement, les exportateurs et les sources privées de financement et d'assurance. Par conséquent, un système de crédit à l'exportation « solide » implique que l'ACE elle-même doit être bien gérée et qu'elle opère avec les sources actuelles privées de financement et d'assurance. De plus, étant une véhicule de politique publique au nom du gouvernement, l'ACE doit trouver un équilibre entre - parfois - des objectifs contradictoires, à savoir la politique de réunion et les objectifs de développement et être financièrement durable.

Des examens périodiques pour surveiller la pertinence des activités de l'institution aideront l'ACE et son autorité de tutelle à identifier les domaines particuliers de focalisation et à permettre à l'institution de prendre des mesures correctives, le cas échéant. Ces évaluations permettront à la direction de l'ACE ainsi qu'au personnel opérationnel de ré-évaluer les politiques, les approches et les offres afin de servir les exportateurs d'une manière plus efficace.

- **Les Etats membres sont appelés à promouvoir le dialogue public-privé dans le cadre de l'ACE**

De nombreuses ACE considèrent leur rôle comme le fait de travailler en partenariat avec les institutions financières du secteur privé afin de les aider à prendre des risques qu'elles ne seraient autrement pas prêtes à prendre. Une ACE peut être un instrument financier catalytique efficace pour attirer les banques commerciales existantes afin de financer les opérations d'exportation et partager les risques. L'avantage d'une telle stratégie ne se limite pas seulement au fait que l'ACE comble une lacune existant sur le marché, mais

elle permet également au secteur privé de développer et de devenir plus capable de répondre aux besoins du marché dans l'avenir. Comprendre les méthodes / produits alternatives/alternatifs possibles pour traiter le problème peut suggérer une possibilité d'un partenariat avec le secteur privé. Ainsi, le fait de consulter ces derniers tout au long de la conception et de la préparation du projet est nécessaire afin de développer une structure qui permettra de maximaliser leur implication et la meilleure exploitation des ressources officielles ainsi que de répondre aux besoins des exportateurs.

La meilleure ACE est celle qui établit un juste équilibre entre a) la minimisation de la situation du gouvernement en matière de risque; b) l'optimisation de la participation des banques commerciales et des financiers privés et c) la satisfaction des besoins des entreprises exportatrices.

- **Les Etats Membres sont encouragés à entreprendre des activités de renforcement des capacités pour le renforcement des capacités institutionnelles et humaines de leurs ACE**

Le fait d'avoir des institutions plus efficaces, plus transparentes, plus inclusives et plus responsables représente une grande importance pour l'amélioration des capacités d'exportation des Pays Membres de l'OCI. Bien que les Pays Membres de l'OCI accueillent des ACE bien établies, à partir desquelles d'importantes leçons peuvent être tirées, il ya un besoin important de renforcement des capacités et de renforcement institutionnel à la fois pour les pays de l'OCI avec les ACE, ainsi que pour ceux qui n'ont pas ces facilités et qui cherchent à les établir. Cependant, il ya un besoin de programmes de renforcement des capacités ciblés dans les Pays Membres de l'OCI pour construire leurs propres systèmes de crédit à l'exportation. De tels programmes pourraient également être initiés par divers moyens tels que l'établissement de partenariats de coopération technique entre les nouvelles ACE et celles qui sont plus avancées, l'utilisation des services de conseil professionnel et etc.

Instruments

Groupe de Travail du COMCEC sur le Commerce: Dans ses réunions ultérieures, le Groupe de Travail peut évoquer les domaines mentionnés ci-dessus d'une manière plus détaillée.

Projet de financement du COMCEC: Dans le cadre du projet de financement du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance un appel à projets chaque année. Avec le projet de financement du COMCEC, les Pays Membres qui participent aux Groupes de Travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à être financés grâce à des subventions du Bureau de Coordination du COMCEC. Concernant les domaines de politique mentionnés ci-dessus, les Pays Membres peuvent exploiter le projet de financement du COMCEC et le Bureau de Coordination du COMCEC peut financer les projets couronnés de succès à cet égard. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, des visites d'étude, l'échange d'experts, des ateliers et la préparation des études analytiques, l'évaluation des besoins et du matériel / des documents de formation, etc.

Activités de renforcement des Capacités: Grâce aux ressources du Bureau de Coordination du COMCEC et les ressources propres aux Pays Membres, certains programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique dans les domaines mentionnés ci-dessus peuvent être organisés dans les Pays Membres. Ces programmes et activités peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, des visites d'étude, l'échange d'experts, des ateliers et la préparation des études analytiques ainsi que d'autres activités similaires.